

LE PEG SAINT-GOBAIN EN BREF !



DU 23 MARS AU
7 AVRIL 2026

PARTICIPEZ À L'OFFRE 2026 ET DEVEZ ACTIONNAIRE DE SAINT-GOBAIN (VIA UN FCPE) À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES !

Retrouvez toute l'information relative au PEG Saint-Gobain sur le site dédié <https://peg.saint-gobain.com> et souscrivez à l'offre en cliquant sur le bouton « **Souscrire à l'offre 2026** » pour accéder au site de souscription disponible du 23 mars (10h00) au 7 Avril 2026 (23h59).

	Formule Classique 5 ans
MODALITÉS	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition d'actions dans le cadre du PEG par l'intermédiaire d'un FCPE.
PRIX DE SOUSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none">• Prix de souscription intégrant une réduction de 20 % par rapport au prix de référence.
ABONDEMENT	<ul style="list-style-type: none">• 100% pour la première partie de 250 euro et 25% entre 251 et 1250 euro
DIVIDENDES	<ul style="list-style-type: none">• Bénéfice des dividendes éventuels versés à compter de 2027 (réinvestis dans le FCPE).
PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR SAINT-GOBAIN	<ul style="list-style-type: none">• Prise en charge totale des frais de gestion du FCPE Saint-Gobain PEG Monde.• Prise en charge totale des frais administratifs et de tenue de comptes du PEG.
MAXIMUM D'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none">• 25 % de votre rémunération annuelle brute.
À NOTER AVANT D'INVESTIR	<ul style="list-style-type: none">• Risque de perte en capital.
DURÉE DE BLOCAGE	<ul style="list-style-type: none">• 5 ans.



FOCUS ABONDEMENT



Investissement par l'employé	Abondement de l'employeur	Abondement de l'employeur (max)	Investissement total max au nom de l'employé
0 - 250 €	100 %	250 €	500 €
251 - 1250 €	25 %	250 €	1250 €
TOTAL		500 €	1750 €



CALENDRIER DU PEG 206



du 23/02/2026 au 20/03/2026

**Période de fixation
du prix de référence**



23/03/2026

**Fixation du prix de
souscription**



du 23/03/2026 au 07/04/2026

Période de souscription



26/05/2026

**Prélèvement sur compte
bancaire**



19/05/2026

Augmentation de capital

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Les salariés des entreprises du Groupe Saint-Gobain ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans le Groupe à la fin de la période de souscription.

QUELS SONT LES MOYENS DE PAIEMENT ?

-Par un acompte sur salaire d'un montant maximum de 1.500 € retenu pendant une période de six mois. Les retenues sur le salaire se feront à partir du mois de juillet, en 6 mensualités égales.

-Paiement direct/versement sur le numéro de compte spécifique (le numéro de votre société) avant le 26 mai 2026 par un virement bancaire unique

